

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 48 (1991)

Heft: 12

Rubrik: Page du lecteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ecrivez-nous!

Avez-vous une remarque à faire au sujet de la revue? Ecrivez-nous! Quelque chose à suggérer? Nous en serons heureux! Avez-vous un problème touchant à un aspect quelconque du sport que vous pratiquez et pensez-vous que nous puissions vous aider à le résoudre? Faites-nous-en part! S'il présente un intérêt de portée suffisamment générale, nous vous répondrons par ma plume ou par celle d'un spécialiste si la question est trop spécifique! (Y.J.)

Protection des jeunes sportifs

Jacques Personne
64, avenue de la Maréchale
F - 94420 Le Plessis-Trévise

(...) J'ai apprécié tout particulièrement, en lisant MACOLIN tout au long de cette année, l'éditorial intitulé «Le plaisir avant le résultat», moins parce que vous m'y avez cité que par votre annonce des décisions qui sont en train d'être prises... pour le respect des sportifs et la protection de l'enfance (athlétisme et football).

Enfin! La Suisse sera-t-elle le premier pays à avoir inversé la tendance? Ce serait un exemple! Mais où en sont les choses à l'heure actuelle?

Au moment où paraîtront ces lignes, les «Entretiens de Bichat», consacrés en partie aux «Risques et méfaits des pratiques sportives intensives précoces chez l'enfant et chez l'adolescent», auront eu lieu. J'y aurai pris part avec plusieurs professeurs et médecins convaincus comme moi de l'importance du sujet. Des communications importantes y auront été faites, qui devraient faire du bruit. Je serai heureux de vous les remettre. Elles devraient intéresser vos lecteurs.

Réponse

Dans mon éditorial du numéro 1/1991 de MACOLIN, intitulé «Le plaisir avant le résultat», j'avais en effet rapporté deux engagements de fédérations concernant la «protection de l'enfance dans le sport». Le premier émanait de la Fédération suisse d'athlétisme dont le président, Georges Kennel, affirmait que 1991 serait employé à remettre les valeurs fondamentales – respect du

jeune athlète – à la place qu'elles méritent. Le second venait de l'Association suisse de football, de son département technique plus exactement. Il affirmait que «le plaisir devait passer avant le résultat», poursuivant: «Le football des enfants doit remplacer, chez nous, le football sauvage d'autrefois, celui que les gosses organisaient spontanément dans la rue. La prise en compte de ce football requiert des éducateurs et non des entraîneurs à la recherche de résultats immédiats.»

Une année s'est passée depuis. Quelque chose s'est-il fait dans le sens de ces promesses ou n'ont-elles été, comme c'est si souvent le cas, que de belles paroles? Dans le numéro 1/1992, donc exactement douze mois après avoir lancé ce signe d'espoir, je ferai le point de la situation avec les principaux intéressés de l'athlétisme et du football.

Je serai heureux, aussi, de pouvoir publier tout ou partie des interventions qui auront marqué les entretiens de Bichat. Mais je voudrais que les lecteurs de MACOLIN connaissent aussi quelques éléments de la lettre ouverte adressée, en cours d'année, aux personnalités politiques et autres de France concernées par la santé, le bien-être et la protection des enfants.

Après avoir rappelé que «les Etats doivent prendre toutes les mesures requises pour protéger l'enfant contre chaque forme de violence, d'atteinte et

de brutalité physiques ou mentales...», cet important document précise que «au moment où les droits de l'enfant sont à l'ordre du jour, à l'ONU notamment, les signataires se doivent d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette forme particulière de violence qui consiste à soumettre des enfants à des entraînements intensifs, dont les conséquences physiques et psychologiques sont dommageables pour un bon nombre. Fragiles, en cours de croissance, en particulier durant les périodes prépubertaire et pubertaire, les enfants, immatures, enthousiastes et confiants, sont incapables d'apprécier les dangers d'entraînements dont l'intensité est identique ou très proche de celle que connaissent les champions adultes. Ces dangers ne sont pas perçus par des parents naïfs et sont même parfois occultés par vanité, tandis que les dirigeants sont avant tout soucieux des résultats.»

La lettre souligne que médecins et éducateurs sont convaincus des bienfaits de l'éducation physique et sportive adaptée, mais également des dangers qu'elle comporte quand elle ne l'est pas...

Suivent les signatures d'une quinzaine de personnalités de grand renom issues des milieux de la médecine, de l'enseignement et du sport de compétition. J'y reviendrai comme convenu, en temps voulu! (Y.J.) ■



De si gros ballons pour de si petits pieds.